

Direction générale de Sup EPS

PROGRAMME DE FORMATION

SESSION 2027

Concours : Agrégation externe d'éducation physique et sportive

Destinataires : Équipes pédagogiques, Étudiants

1. Objectifs pédagogiques

- I. Acquérir les connaissances scientifiques, professionnelles, institutionnelles et technologiques nécessaires à la réussite de l'agrégation externe d'EPS
- II. S'entraîner aux épreuves écrites et orales du concours
- III. Développer une méthodologie d'analyse et de réponse aux sujets de concours
- IV. Structurer une progression individualisée vers les attendus du concours

2. Durée et rythme

Durée totale estimée : 400 heures réparties sur 9 mois

Période : du 1er septembre 2026 au 31 mai 2027

Préparation dispensée entièrement à distance (FOAD)

3. Contenu de la préparation

Module	Intitulé	Contenu détaillé
1 (75h) Travail en autonomie - fond documentaire Sup EPS	Culture disciplinaire et transversale	Problématisation des politiques éducatives, socio-histoire de l'EPS, formation de l'individu. Problématisation des tensions pédagogiques et didactiques de l'enseignement de l'EPS, apprentissage moteur, transversalité, discussion des choix.
2 (75h) Travail en autonomie - fond documentaire Sup EPS	Méthodologie des épreuves	Méthodologie d'analyse et de réponse aux sujets (E1, E2, O1, O2, O3, O4)
3 (75h)	Entraînements écrits	10 concours blancs corrigés individuellement par des enseignants experts, 10 travaux ciblés corrigés individuellement, réécriture systématique
4 (75h)	Entraînements oraux	10 concours blancs présentés devant des enseignants experts, amélioration post-présentation
5 (50h)	Semaine type de travail	Organisation du travail hebdomadaire, mensuel, annuel et ajustements
6 (50h)	Accompagnement à distance	Système d'échanges internes, entretien de formation individuel mensuel, réponses aux questions pédagogiques et didactiques

4. Méthodes pédagogiques

- I. Entraînements réguliers aux épreuves du concours (production hebdomadaire par l'étudiant, correction par l'enseignant)
- II. Accompagnement individualisé (entretien de formation mensuel, suivi de la progression par un dossier étudiant personnel)
- III. Accès au fond documentaire Sup EPS
- IV. Travail collectif organisé (enseignants-étudiants) et auto-organisé (étudiants-étudiants)

5. Modalité d'évaluation

- I. Evaluation formative hebdomadaire standardisée (bandeau de correction, note, axes de progression, axes de réussite)
- II. Evaluation formatrice hebdomadaire (réécriture, travail supplémentaire)
- III. Bilan de progression mensuel

6. Moyens techniques mis à disposition

- I. Système d'échanges internes
- II. Assistance technique par le secrétariat général de la structure (48h ouvrées)
- III. Assistance disciplinaire par les équipes pédagogiques
- IV. Accès aux classes virtuelles de travail

7. Encadrement et accompagnement

- I. Un professeur référent attitré pour chaque étudiant
- II. Un correcteur/examineur principal pour chaque épreuve du concours
- III. Relecture, réécriture, conseils et pistes de correction pour chaque devoir

Note : Les correcteurs principaux / examinateurs principaux d'épreuve sont ancien jury de concours ou spécialiste d'épreuve ou enseignant-chercheur.

